



Possibilite de payer un huissier 1€ par 1€

Par **Catseyesdu13**, le **29/05/2008 à 14:08**

bonjour,rnrnDepuis plus d'un an, un dossier traine dans un cabinet de contentieux, pour une affaire qui a deja ete payee il y a bientot 10 ans.rnLe precedent huissier ayant vendu son affaire, personne n'a de traces des paiement effectues.rnLe dossier a donc ete remis dans un autre cabinet d'huissierrrnDans le cas ou nous devrions repayer cette dette, a t'on le droit de la payer 1€ apres l'autre....(j'avais entendu une histoire du meme genre, et l'huissier ne pouvait pas refuser)rnnous sommes dans une impasse - merci d'avance

Par **novice43**, le **30/05/2008 à 19:12**

Bonsoir,rnrnAvez vous la capacité de prouver votre règlement ?rnrnCordialement,